



Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Myrtille BROCHOIRE,

Absents excusés : Laurent GRAND, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Désignation du secrétaire de séance : Jacques CALLAND

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022 ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE 2023

⇒ **Comptes administratifs et comptes de gestion**

Pour le budget primitif principal, il ressort un résultat excédentaire de clôture pour l'exercice :

- de 819 316,12 € pour la section de fonctionnement
- de 34 375,49 € pour la section d'investissement

soit un résultat de clôture excédentaire pour l'ensemble des deux sections de 853 691,61 €.

A ce dernier montant, sont reportés les restes à réaliser de 582 789 € en dépense et de 176 938 € en recette, ce qui arrête le résultat définitif à 447 840,61 €.

Le compte administratif du budget lotissement de Magnin enregistre un résultat déficitaire de 202 627,60 €.

Après le retrait du maire de la séance, Pascal GIROD, 1^{er} adjoint fait voter les comptes administratifs et les comptes de gestion du comptable qui sont approuvés à l'unanimité.

⇒ **Taux des impôts directs locaux**

Pour la poursuite des investissements programmés (Espace santé, programme Petites Villes de Demain, travaux d'effacement et de renforcement des réseaux, travaux de

défense incendie, programme forestier, etc...), une augmentation modérée des taux de fiscalité a été votée, par 12 voix Pour, 5 Contre et 0 Abstention.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 35,19%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 23,31%
Taxe d'habitation	: 11,83%

⇒ **Budget primitif principal et budget annexe 2023**

Budget principal

Section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 447 840,61 € et du virement dégagé des recettes d'un montant de 679 804 € après le vote des taux, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 790 314 €.

Section d'investissement :

En sus des restes à réaliser sur les opérations de l'exercice 2022, les nouvelles dépenses et recettes d'équipement s'équilibrent à la somme de 1 797 261 €, sans emprunt nouveau.

Les investissements 2023 sont les suivants :

-Opérations diverses :

Réfection de la voirie pour accès à l'aire de camping-cars
Acquisitions de terrains
Réhabilitation de deux logements 1 place de la Charité
Travaux de défense incendie
Acquisition de matériels et mobiliers divers (défibrillateurs, bacs à fleurs, balayeuse, ordinateur, etc...)
Programme forestier
Travaux étang de Lissia
Travaux marais de Brenet et Vogna
Travaux de renforcement réseau rue Fontaine du Frêne
Changement des horloges de l'éclairage public
Installation diverses (toilette public, etc...)

Opérations de revitalisation du centre bourg : Etudes pour opération façades et , études pour espace santé, restructuration place de la Poste, restructuration bâtiment communal 12 place de la Fontaine, liaisons douces.

Budget annexe lotissement Magnin

Le budget 2023 s'équilibre à :

En section de fonctionnement à	202 628,00 €
En section d'investissement à	224 638,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les budgets présentés.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 mars 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal

3. FINANCES

Indemnité de gardiennage de l'église

L'indemnité de gardiennage des églises ayant été revue à la hausse par l'Etat, passant de 479,86 € à 496,09 €, le conseil municipal décide d'attribuer ce nouveau montant à Marie-Thérèse MICHAUD.

Remboursement par GROUPAMA

Le conseil municipal accepte les remboursements par Groupama

- sur cotisation pour un montant de 194,41 €
- de sinistres pour un montant de 1 206,60 €

4. LOCATION

Proposition pour l'établissement d'un bail à Monsieur GRANDMOUGIN et Mme LOMBARDET

Suite à la demande de Monsieur GRANDMOUGIN, kinésithérapeute, pour louer des locaux dans le bâtiment communal, 3 place de la Charité pour l'installation de son activité libérale et de Mme LOMBARDET pour son activité d'esthéticienne, le conseil municipal décide d'établir des baux professionnels :

-à compter du 1^{er} mai à M. GRANDMOUGIN avec un montant de loyer de 600 € et de provision sur charges de 150 €

-à compter du 1^{er} juin à Mme LOMBARDET avec un montant de loyer de 175 € et de provision sur charges de 75 €.

5. PERSONNEL

Proposition de création d'un emploi permanent

Monsieur Maxime DARCO, agent communal, ayant fait part à la commune de sa démission, portant son départ au 5 mai, le conseil municipal, pour pourvoir à son remplacement, décide, à l'unanimité de créer un emploi permanent au sein du service technique.

Proposition de création d'un emploi saisonnier

Compte-tenu de la charge de travail et du départ prochain de Maxime DARCO, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier pour la période de mai à août 2023.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir

- | | |
|-------------------|--|
| 18 mai/9h-13h | → rallye cyclo de l'ascension |
| 28 mai/ 10h-12h | → cyclosportive la vache qui rit |
| 3 juin | → journée citoyenne |
| 9 juin | → désignation des délégués pour les sénatoriales |
| 16 juillet/8h-11h | → Etape jurassienne |
| 21 juillet | → Tour de France |

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

Le secrétaire
Jacques CALLAND